## Communiqué de presse Un exercice coordonné pour un parcours plus lisible

Le 18 octobre 2022, Madame la députée Stéphanie RIST, a déposé une proposition de loi portant sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, notamment aux IPA, aux masseurs-kinésithérapeutes, aux orthophonistes et aux chirurgiens-dentistes.

Aujourd'hui, dans une sphère médicale en tension, où les problèmes démographiques viennent accentuer les fractures de ce système de santé déjà fragilisé, il est nécessaire d'enfin reconnaître les compétences de tous les professionnels.

Il nous faut ouvrir aux professionnels concernés la possibilité d'exercer sans prescription médicale. Celle-ci est un verrou à l'accès aux soins, elle ne valorise pas leur expertise ni l'ensemble des connaissances acquises durant leur formation. Limiter l'accès par un médico-centrisme décisionnaire diminue grandement la capacité d'exercice et ne participe en rien à faciliter le parcours du patient.

Il est temps que l'égo et le corporatisme des professions de santé soient mis de côté. Pour répondre à un système de santé engorgé, libérons du temps médical. Travaillons en collaboration dans le cadre d'un exercice coordonné pluridisciplinaire. Cet exercice est le garant du bon fonctionnement de l'accès direct et de la primo-prescription. Il doit permettre un accès à un professionnel de santé dès que nécessaire.

Cette proposition de loi expose des solutions concrètes, efficaces et nécessaires pour pallier les problématiques que rencontrent les populations et le système de santé. Un changement de paradigme est primordial.

Ainsi la FNEK, la FNEO, la FNESI et l'UNECD se positionnent pour cette proposition de loi, début d'une nouvelle vision réaliste des véritables besoins et solutions pour favoriser l'accès aux soins des populations.

Jeanne GASCHIGNARD Présidente de la FNEK presidence@fnek.fr 06 67 28 26 40 Benjamin BOH Président de la FNEO presidence@fneo.fr 06 99 63 01 11 Manon MOREL
Présidente de la FNESI
presidence@fnesi.org
06 40 81 65 09

Damien GILLES
Porte parole de l'UNECD
porteparole@unecd.com
06 33 89 47 23







